

- **Question écrite du 19/02/2020**

- **de FREDERIC André**
- **à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal**

L'organisation d'événements sportifs avec parcours temporaires balisés présente plusieurs difficultés :

- pour l'organisateur et pour les autorités communales : la lourdeur administrative, l'identification des propriétés, l'accès à une cartographie suffisamment précise, les délais ;
- pour le DNF : la centralisation et le croisement des données (calendrier, battues, cartographie), sans compter l'interprétation de tracés parfois imprécis.

Des représentants des autorités communales de la Ville de Stoumont nous ont présenté une idée qui pourrait être intéressante : la création d'un portail cartographique pour les demandes en ligne.

En effet, pour l'instant, la législation est assez fastidieuse et entraîne des problèmes de compréhension puisqu'il faut notamment pouvoir différencier les chemins, des voies de débardages, des cloisonnements, et cetera.

Un portail cartographique reprenant les voiries ouvertes par type de voirie permettrait :

- de gérer beaucoup plus facilement les demandes ;
- de canaliser beaucoup plus les manifestations sportives ;
- de coupler les informations avec les battues ;
- de croiser plus aisément les informations entre le DNF et les autorités communales.

Madame la Ministre a-t-elle connaissance d'un tel projet et qu'en pense-t-elle ?

Compte-t-elle soutenir financièrement cette cartographie en ligne ?

Le cas échéant, a-t-elle déjà un calendrier d'implémentation ?

Aujourd'hui, l'organisation d'événements tels que des balades demande l'avis préalable du DNF. Un tel outil ne pourrait-il donc pas alléger le travail du DNF, dont le personnel se plaint régulièrement de la charge de travail qui est lourde pour eux ?

- **Réponse du 19/02/2020**

- **de TELLIER Céline**

L'idée évoquée est bien entendu séduisante. Elle fait l'objet en ce moment même de réflexions au sein du SPW ARNE pour ce qui concerne le développement d'un outil autorisant ce type de service et, plus spécifiquement en termes de thématique, au sein du Département de la nature et des forêts (DNF), dans le cadre d'un groupe de travail interne sur la circulation en forêt. Ce type de portail permettrait, comme l'honorable membre le souligne, des économies de temps pour l'ensemble des acteurs (organisateur, communes ou DNF).

Cependant, ce projet se heurte à une difficulté majeure. En effet, il n'existe pas, à l'heure actuelle, un cadastre informatisé des voiries, c'est-à-dire une couche cartographique reprenant l'ensemble des routes, chemins et sentiers publics avec leur statut propre. De ce fait, le travail préalable à la mise en ligne d'une application telle qu'il l'évoque est particulièrement conséquent.